

# ETHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE SUR LES VÉHICULES (EAD)



## EAD = ETHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE

### ► Objectif



Installer sur les véhicules un dispositif d'éthylotest anti-démarrage interdisant le démarrage du véhicule si le taux d'alcoolémie du conducteur est supérieur à la limite légale en vigueur, ou supérieur à un taux fixé par le responsable du véhicule.

*Nota : Ce dispositif est non obligatoire à ce jour sauf dans le transport de voyageurs depuis le 1er septembre 2015.*

### ► Descriptif technique

L'éthylotest anti-démarrage est constitué d'un éthylotest électronique, semblable à celui pouvant être utilisé par les forces de l'ordre, ainsi que d'un système anti-démarrage. Une fois que le conducteur a inséré sa clé dans le contact, l'EAD va s'initialiser et demandera à l'utilisateur de souffler pour évaluer son taux d'alcoolémie.

**Si le taux d'alcool du conducteur est inférieur au taux maximum autorisé, l'éthylotest permettra l'allumage du véhicule.**

**Cependant, si le taux d'alcoolémie constaté par l'éthylotest est supérieur au taux légal autorisé, le système anti-démarrage prendra le relais de l'éthylotest et empêchera le démarrage du véhicule.**

Certains EAD peuvent différencier l'alcool de bouche de l'alcool alvéolaire ce qui évite ainsi de bloquer un véhicule en cas d'ingestion d'un chocolat alcoolisé par exemple ou de réalisation d'un bain de bouche.

### ► Tarifs

- **Frais d'achat** : environ 1700 €  
>>> appareil 1300 € + installation 400 €
- **Frais de location** : environ 100 € / mois + 852 € de dépôt de garantie



### ► Installation

L'EAD est un dispositif qui fait l'objet d'une homologation. Il doit être mis en place par un installateur agréé par la préfecture.

L'EAD doit faire l'objet d'une vérification annuelle réalisée au sein d'un établissement agréé. Si cette vérification n'est pas effectuée, l'EAD empêchera le démarrage du moteur.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, le conducteur doit justifier de la bonne installation de l'EAD.

*Nota : La liste actualisée des installateurs agréés est disponible en préfecture ou sur le site internet de celle-ci.*